

AVIS PUBLIC - ERRATUM

Outremont
Montréal 

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que l'avis public publié le 22 mai 2009 est corrigé en remplaçant le premier paragraphe par le suivant :

« 1° que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 mars 2009, le conseil de l'arrondissement a adopté le *Règlement autorisant un emprunt de 75 000\$ pour la réalisation des mesures d'apaisement de circulation du programme de réfection routière de l'arrondissement (AO-91)*; »

DONNÉ à Outremont, ce cinquième jour du mois de juin de l'an deux mille neuf.

Le secrétaire de l'arrondissement,

Me Marie-France PAQUET

